

Délibération n° 80-20 du 14 février 1980 portant création d'un Centre des métiers de la mer de Polynésie française (r.e. Arrêté n° 4189 AA du 28 mars 1980)

Paru in extenso au journal officiel n°11 N du 15/04/1980 à la page 425 dans la partie Délibérations de l'Assemblée de la Polynésie française ou de la commission permanente

Version en vigueur au 13/06/2014

L'assemblée territoriale de la Polynésie française,
Vu la loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 relative à l'organisation de la Polynésie française, et notamment son article 21, alinéa J ;
Vu la lettre n° 112 AM du 23 janvier 1980 du conseil de gouvernement, approuvée dans sa séance du 11 janvier 1980 ;
Vu l'arrêté n° 3292 AA du 25 janvier 1980 convoquant l'assemblée territoriale en session extraordinaire ;
Vu le rapport n° 30-80 du 13 février 1980 de la commission des affaires financières, économiques et sociales ;
Dans sa séance du 14 février 1980,

Adopte :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014*

Il est créé en Polynésie française un établissement public de formation à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé : "Centre des métiers de la mer de Polynésie française".

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014*

Article abrogé

Art. 3 *Rédaction issue de Arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014*

Les dispositions relatives aux missions, l'organisation et au fonctionnement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française seront fixées par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 4 *Rédaction issue de Arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014*

Dans toutes les réglementations faisant référence à "Institut de formation maritime - pêche et commerce", il convient de lire : "Centre des métiers de la mer de Polynésie française".

Art. 4

La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Un secrétaire,
Marc DAVIO

Le président,
Frantz VANIZETTE

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Délibération n° 80-20 du 14 février 1980](#), JOPF n° 11 N du 15/04/1980 à la page 425
- [Délibération n° 2002-57 APF du 28 mars 2002](#), JOPF n° 15 N du 11/04/2002 à la page 851
- [Arrêté n° 1615 CM du 26 novembre 2007](#), JOPF n° 49 N du 06/12/2007 à la page 4757
- [Arrêté n° 852 CM du 4 juin 2014](#), JOPF n° 47 N du 13/06/2014 à la page 7367